

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

A SUBSTITUER A L'ANCIEN EXEMPLAIRE

DECRET N° 96-193 du 30 Mai 1996

portant nomination au Ministère du  
Commerce, de l'Artisanat et du Tou-  
risme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-218 du 25 Septembre 1991 portant composition des Cabinets du Président de la République et des Ministres ;
- SUR proposition du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 02 Mai 1996 ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme :

- Directeur de Cabinet : Monsieur Ekoué KANGNI
- Inspecteur Général : Monsieur Maurice FADONUGBO
- Conseiller Technique au Commerce : Monsieur Mounirou OMICHESSAN
- Conseiller Technique au Tourisme : Monsieur Clément LOKOSSOU
- Conseiller Technique à l'Artisanat : Madame Antoinette KABINE née FRANCEGBE
- Directeur du Commerce Extérieur : Monsieur Chakirou TIDJANI
- Directeur de la Qualité des Instruments de Mesures : Monsieur Moukaramou SAROUMI

.../...

- Directeur du Commerce Intérieur : Monsieur Fatiou EYISSE
- Directeur de la Concurrence et des Prix : Monsieur Issifou Moudjaïdou SOUMANOU
- Directeur du Tourisme et de l'Hôtellerie : Monsieur Richard LOHENTO
- Directeur de l'Artisanat : Monsieur Paul Cocou FAKEYE
- Directeur du Centre Béninois du Commerce Extérieur : Monsieur Wassi ADEKPEDJOU
- Directeur du Centre de Promotion de l'Artisanat : El Hadj Alazi MOUSSA CISSE.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

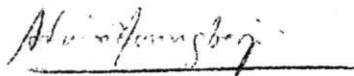
Fait à Cotonou, le 30 Mai 1996

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la  
Coordination de l'Action Gouvernemen-  
mentale et des Relations avec les  
Institutions,



Maître Adrien HOUNGBEDJI

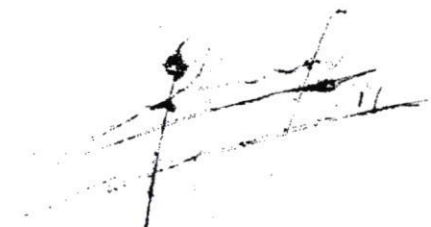
.../...

Le Ministre des Finances



Moïse MENSAH

Le Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme,



Gatien HOUNGBEDJI

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM-MCAT-IF 12  
AUTRES MINISTERES 15 SAG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-  
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERMUNICIPALES  
12 JORB 1.-